

Facture I02220100004369 du 27/08/2024 10:49:26
NF 525 Sign. : 525/0455-4 M0uT
Shop & Qo - Encaissement Version 13.2.2404.6 20/06/2024
Nombre d'impression : 1 du 27/08/2024 10:49:39
Nombre de client : 1 Opération : vente - Biens



Bureau Vallée

Magasin :
BV
MONTAF
694 CHEMIN DE BELLECROIX
46000 CAHORS FRANCE
Tel : 05.65.30.29.55
Email : bvcahors@orange.fr
Tel SAV : 05.65.30.29.55

Client (699) :
Entreprise Privée CAVALIE
LIEU DIT LES LANDES
LES LANDES
46140 PARNAC
FRANCE
Siren : 919515189
TVA intra. : FR21919515189

Facture n°I02220100004369
Du 27/08/2024

	Article	Qté	PUHT	Taux TVA	Montant TVA	PVHT
Emporté 27/08/24 10:49	2823278 / 13278E MANIFOLD DUPLI FACTURES 21X15 EXA	1	4,19 €	20,00 %	0,84 €	4,19 €
Emporté 27/08/24 10:49	2813278 / 3278E MANIFOLD DUPLI FACTURES+TVA 21X15 EXA	1	4,19 €	20,00 %	0,84 €	4,19 €
Emporté 27/08/24 10:49	2813160 / 13160E MANIFOLD DUPLI LIVRAISON 21X18 EXA	2	5,99 €	20,00 %	2,40 €	11,99 €
TOTAL HT						20,37 €
TOTAL TVA						4,07 €
Total TTC						24,44 €

Vous avez été accueilli(e) par PE(lid:1021)
(Caisse 1 1)

Nom TVA	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Taux normal	20,37 €	20,00 %	4,07 €	24,44 €

Règlements	
27/08/2024 10:49:26 - CB	24,44 €

CARTE BANCAIRE
CIC



A00000000421010
CB
LE 27/08/24 A 10:49:27
BUREAU VALLEE C
CAHORS
46000
7592283 752272500000022
10057
#####1729
26B10DAFF762C781
701 000020 139 C @
NO AUTO: 301633
MONTANT :
24,44 EUR
DEBIT
TICKET CLIENT
A CONSERVER

Portable :	Tél. :	Signature du vendeur	Signature du client
Email :			

Garantie légale de conformité : 2 ans à compter de la livraison du bien.
Le client reconnaît et accepte les conditions générales de vente figurant au recto des présentes. Le vendeur conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'à l'encaissement effectif de toutes sommes dues par le client à quelque titre que ce soit. Des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la facture seront applicables en cas de paiement postérieur à la date d'échéance figurant sur la facture. En cas d'impayés ou de rejet de chèque pour défaut de provision, les sommes recouvrées seront majorées à titre de clause pénale d'une somme forfaitaire de 40 euros.
Aucun escompte n'est pratiqué. Taux des pénalités en l'absence de paiement : 10 % l'an (base Exact/360J). En sus, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012.
MONTAF 694 CHEMIN DE BELLECROIX 46000 CAHORS FRANCE
SAS Au capital de 125000€ Siret : 75227250000022 SIREN : 752272500 N° RCS : MONTAUBAN 752272500 . TVA : FR89 752 272 500 Code APE 4762Z